

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable, Arrêté N° 3/23/0255 du 18 octobre 2023, la société Proximus Luxembourg S.A. est autorisée pour la modification du délai d'exploitation (3/21/0219) d'un site d'installations radioélectriques fixe à Sprinkange, 1, Op de Géieren, LUREF : 65991, 72153.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 30 octobre 2023

La bourgmestre

(s.) Manon BEI-ROLLER



Le secrétaire

(s.) Claude ELSEN